



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 42707

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes des enseignants en médecine générale s'agissant de la pénurie grandissante de médecins généralistes. Pour répondre au problème de la démographie médicale et des zones de désertification médicale, le syndicat national des enseignants de médecine générale propose de prendre des mesures cohérentes et urgentes. Les mesures à prendre devront concerner prioritairement la formation initiale et non les professionnels installés comme l'envisage le système conventionnel. Il préconise, dans un premier temps, la budgétisation sur une ligne dédiée, de 35 postes de titulaires par an pendant trois ans pour la filière universitaire de médecine générale puisse se mettre en place dans toutes les facultés. Dans un second temps, il prône une budgétisation de 50 postes d'enseignants associés par an pendant trois ans pour permettre le fonctionnement des départements de médecine générale. Enfin, il recommande le financement de la formation des maîtres de stage qui encadrent les internes et encadreront les externes, et des honoraires pédagogiques des maîtres de stage de 2ème cycle. La désertification médicale menace aujourd'hui l'accès aux soins des populations. Il lui demande donc si elle compte adopter ces mesures.

Texte de la réponse

La mise en place rapide de la filière universitaire de médecine générale est une volonté de la ministre de la santé et des sports. Par ailleurs, elle est l'une des conclusions importantes des États généraux de l'organisation de la santé intervenus au début de l'année 2008. La ministre chargée de la santé travaille concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière à partir de la rentrée 2009, la loi votée au Parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. Un décret statutaire publié en juillet 2008 prévoit la création d'une commission d'intégration permettant de titulariser les actuels enseignants associés de médecine générale. Réunie depuis mars 2009, elle doit permettre dès cette année les premières titularisations. Les textes portant sur la définition des modalités d'exercice de la part soins des personnes rattachées à cette filière sont en cours de finalisation. En outre, à la rentrée 2007-2008, 20 postes de chefs de clinique associés de médecine générale ont été créés. Au titre de l'année universitaire 2008-2009, 20 postes supplémentaires ont été ouverts afin que chaque centre hospitalier universitaire soit doté d'au moins un chef de clinique dès cette année. Par ailleurs, les efforts continuent à se porter sur la généralisation du stage de deuxième cycle de médecine générale avec une définition précise de sa durée, renforçant son indemnisation et ses objectifs par un arrêté du 18 juin 2009, paru au Bulletin officiel le 15 août 2009 ; le but étant de permettre le plus rapidement possible à chaque étudiant de deuxième cycle de réaliser ce stage pour découvrir la spécialité et la choisir ultérieurement. À ce titre, en 2008, 51 % des choix des futurs internes se sont portés sur la médecine générale (contre 49 % en 2007). Enfin, la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit dans son article 47, la montée en charge concrète de la filière universitaire de médecine générale en programmant chaque année, pendant quatre ans, la nomination de 20 professeurs, 30 maîtres de conférences et 50 chefs de clinique des universités de médecine générale.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42707

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1733

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 10001